

Québec 

 MRC
d'Antoine-Labelle



CADRE DE VITALISATION

Dans le cadre du volet 4
Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité

Table des matières

1. CONTEXTE	1
1.1. OBJECTIFS DE CETTE ENTENTE.....	1
2. PORTRAIT DU TERRITOIRE.....	1
2.1. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1
2.2. POPULATION TOTALE.....	1
2.3. PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES.....	2
2.4. LA DISTANCE DU PÔLE URBAIN.....	3
2.5. REVENU MOYEN DES MÉNAGES	3
2.6. INFRASTRUCTURE SCOLAIRE	3
2.7. TAUX DE DIPLOMATION.....	3
2.8. TAUX DE CHÔMAGE.....	3
2.9. CERTAINS FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ.....	4
2.10. LA MOBILITÉ	4
2.11. LA PARTICIPATION CITOYENNE	4
2.12. LES INFRASTRUCTURES DE SANTÉ	4
2.13. LES INFRASTRUCTURES DE CULTURE, DE SPORT ET DE LOISIR.....	5
2.14. LES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES ET LE TAUX DE PARTICIPATION	5
2.15. IMMIGRATION.....	6
2.16. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	6
3. INDICATEUR DE VITALITÉ	6
4. DIAGNOSTIC.....	7
4.1. FORCES	7
4.2. FAIBLESSES.....	7
4.3. OPPORTUNITÉS	7
4.4. MENACES	8
5. LES AXES DE VITALISATION.....	8
6. LE TERRITOIRE D'APPLICATION.....	9
7. LES TYPES DE PROJETS QUI SERONT PRIVILÉGIÉS	9
8. LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS.....	9
9. LES TAUX ET LES SEUILS D'AIDE APPLICABLES.....	10
9.1. MESURE DE SOUTIEN EXCEPTIONNELLE	10
10. ANNEXES.....	11
10.1. CARTE DES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES	11

1. Contexte

Dans le cadre du Fonds régions et ruralité (ci-après nommé FRR), l'Entente de vitalisation de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle (ci-après nommé MRCAL) du volet 4 –soutien à la vitalisation du fonds régions et ruralité (ci-après nommée l'entente) vise la réalisation de projets et d'initiatives pour soutenir la vitalisation du territoire de la MRCAL. Cette entente a été signée le 21 janvier 2021 entre la MRCAL et le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (ci-après nommé MAMH).

1.1. Objectifs de cette entente

Les objectifs de cette entente sont les suivants;

- Encourager la mobilisation des élus et des administrations municipales pour faire face aux défis particuliers de vitalisation ;
- Favoriser la collaboration entre l'appareil gouvernemental en région, la MRCAL et les municipalités locales présentant ces défis ;
- Appuyer la réalisation de démarches et d'initiatives de vitalisation sur le territoire de la MRCAL ;
- Agir positivement sur la vitalité du territoire par l'amélioration de services ou d'équipements pour la population, par la réalisation de projets probants sur les plans économiques, sociaux, touristiques ou culturels.

2. Portrait du territoire

2.1. L'aménagement du territoire

Créée en 1983, la MRCAL s'étend sur un vaste territoire de 16 283 km² dont 38 % sont municipalisés. Ce vaste territoire représente 72 % de la superficie totale de la région des Laurentides et est composé d'attraits naturels prisés par de nombreux villégiateurs et amateurs de plein air offrant un cadre de vie apprécié par les résidents amateurs de nature et plein air.

Le territoire est divisé en quatre secteurs municipalisés, soit la Lièvre Nord, le Centre, la Rouge et la Lièvre Sud. Au Nord on retrouve un vaste territoire non organisé (TNO) qui représente 62 % de la superficie de la MRCAL (Voir annexe 11.1).

La MRCAL offre de vastes forêts et montagnes et regorge de lacs et rivières. On y dénombre, par ailleurs, 4 500 lacs et rivières (1 489 km²), dont 172 lacs dénombrés dans les 17 municipalités.

2.2. Population totale

Située dans la région des Laurentides, la MRCAL regroupe 17 municipalités comptant 35 922 habitants.¹ 98 % de la population utilise comme langue première le français.

¹ Décret 1358-2020

La municipalité la plus peuplée est Mont-Laurier comprenant 40 % de la population de la MRCAL. Hormis la ville de Rivière-Rouge avec une population de 4467 habitants, les autres municipalités ont une population variant de 400 à moins de 3 000 habitants.

MUNICIPALITE	Population 2021	Population 2020	Différence	%
CHUTE-SAINT-PHILIPPE	982	948	34	3,59%
FERME-NEUVE	2 727	2 740	-13	-0,47%
KIAMIKA	795	791	4	0,51%
LA MACAZA	1 111	1 087	24	2,21%
LAC-DES-ECORCES	2 829	2 775	54	1,95%
LAC-DU-CERF	498	482	16	3,32%
LAC-SAGUAY	490	456	34	7,46%
LAC-SAINT-PAUL	486	477	9	1,89%
L'ASCENSION	845	824	21	2,55%
MONT-LAURIER	14 243	14 149	94	0,66%
MONT-SAINT-MICHEL	597	585	12	2,05%
NOMININGUE	2 116	2 095	21	1,00%
NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN	785	796	-11	-1,38%
NOTRE-DAME-DU-LAUS	1 604	1 568	36	2,30%
RIVIÈRE-ROUGE	4 467	4 430	37	0,84%
SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES	778	785	-7	-0,89%
STE-ANNE-DU-LAC	564	558	6	1,08%
TNO*	5	5	0	0,00%
MRC D'ANTOINE-LABELLE	35 922	35 551	371	1,04%

2.3. Perspectives démographiques

La population de la MRCAL s'élevé à 35 922 habitants (2021) représentés à plus de 60 % par les 45 ans et plus. Les perspectives de croissance démontrent que la région des Laurentides connaîtra la deuxième plus grande croissance démographique au Québec après la région de Laval. Toutefois, pour la MRCAL, les perspectives actuelles de croissance de la population sont de seulement 0,6 %. La MRCAL pourrait voir sa population plafonner vers 2030 et décliner légèrement par la suite, puis atteindre un niveau à peine plus élevé que celui de 2016 en 2041. Actuellement, la densité de la population est plutôt faible, se chiffrant à 2,4 habitants au km². Le solde migratoire interrégional est de 550 habitants en 2019-2020, et est représenté majoritairement par le groupe d'âge des 45-64 ans.² Le taux de migration net moyen de 2015 à 2020 est de 0,71 %. Selon les prévisions, la population d'ânés augmentera de plus de 20 % d'ici 2023.³

Entre 2019 et 2020, la population des 15-24 ans a diminué de -2,1% sur le territoire alors que le groupe démographique des 65-84 ans a connu une forte augmentation de 4,3%. Le taux de croissance annuel pour 2020 est de 1% ce qui est inférieur à la région des Laurentides.⁴

² [PUB 2019-03-27 PORTRAIT AL.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)

³ PR 2019-10-16 Portrait AL

⁴ Institut de la statistique du Québec 2021

2.4. La distance du pôle urbain

La MRCAL compte deux pôles urbains sur son territoire soit Mont-Laurier et Rivière-Rouge. Entre ces deux pôles, il y a une distance d'environ 58 km. La municipalité la plus éloignée du pôle de Mont-Laurier, dans le secteur de la Lièvre Nord, est Sainte-Anne-du-Lac, avec une distance d'environ 47 km. Du côté de la Lièvre Sud, la distance entre Mont-Laurier et Notre-Dame-du-Laus est de 64 km. La Macaza, quant à elle, est plus proche du pôle de Rivière-Rouge, dans le secteur de la Rouge avec 14 km. La distance des municipalités, avec les pôles urbains, est notable, ce qui représente un enjeu important pour les déplacements entre régions.

2.5. Revenu moyen des ménages

En 2019, le revenu médian de la MRCAL s'élève à 34 349 \$ annuellement, pour les 25-64 ans, la MRCAL a la proportion la plus élevée de personnes vivant sous la mesure de faible revenu (pour un ménage de 3 personnes, il s'agit d'un revenu de 38 335 \$ au total) avec 21,2% comparativement à 12,4%, pour l'ensemble des Laurentides, et à 9,3% pour l'ensemble du Québec. En 2015, c'est 1 personne sur 5 qui vit sous le seuil du faible revenu soit 21 % de la population dans la MRCAL.

2.6. Les infrastructures scolaires

Au centre de service scolaire, on retrouve, sur le territoire, 21 établissements d'écoles primaires de Passe-partout à la 6^e année.

Il y a 2 écoles secondaires, la première, est située à Mont-Laurier, et elle offre de la 1^{re} à la 5^e secondaire. La seconde, est à Rivière-Rouge, et offre de la 1^{re} à la 3^e secondaire.

On retrouve 2 établissements de formation aux adultes soit, le Centre Christ Roi, à Mont-Laurier et le Centre l'Impact, à Rivière-Rouge.

En ce qui a trait à la formation professionnelle, on compte 1 centre, à Mont-Laurier, offrant 21 programmes dans 10 secteurs différents.

Pour ce qui est de la formation collégiale, Mont-Laurier possède le seul centre de la MRCAL, affilié au Cégep de Saint-Jérôme.

Finalement, la formation universitaire est offerte, à Mont-Laurier, par le biais de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

2.7. Taux de diplomation

La proportion de la population de 24 à 64 ans sans diplôme est de 24,4 % pour la MRCAL, comparativement à 14,8 % pour la région des Laurentides. Le taux de diplomation en 7 ans des étudiants du secondaire, dans la MRCAL, en 2019 était de 78 % pour la MRC comparativement à 79,7 % pour le Québec.⁵

2.8. Taux de chômage

Le taux de chômage de la MRCAL figure parmi les plus élevés dans les Laurentides. Se chiffrant à 11% en 2006, il est passé à 11,2 % en 2016⁶ comparativement à 6.7% pour les Laurentides.

⁵ PREL, portrait Laurentides 2021

⁶ [Faits saillants du marché du travail des Laurentides - MRC d'Antoine-Labelle - 2006-2016 \(gouv.qc.ca\)](#)

2.9. Certains facteurs de vulnérabilité

En 2017, 485 ménages ont fait appel au dépannage alimentaire et 68 %, de ceux-ci, sont des ménages célibataires.

Dans la MRCAL, 29 % des familles étaient monoparentales, en 2016, et 28 % des aînées, de 65 ans et plus, vivaient seuls.

Dans la MRCAL, 39% des enfants, de la maternelle, présentent une vulnérabilité soit, au niveau de la santé physique et du bien-être, des compétences sociales, de la maturité affective, du développement cognitif et langagier ou des habiletés de communication et des connaissances générales comparativement à 29% pour les Laurentides⁷

L'itinérance est également un enjeu pour la MRCAL. Le nombre de repas servi demeure constant, avec une moyenne d'environ 4 900 repas, offerts gratuitement, par année.

2.10. La mobilité

Le territoire étant très vaste, l'utilisation de l'automobile est le moyen de transport le plus utilisé à plus de 80 %. De plus, le transport en commun n'est développé que pour certains services. On y retrouve le taxi bus, dans le secteur de Mont-Laurier et Rivière-Rouge ainsi que le transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle qui n'est pas développé sur l'ensemble du territoire. Le transport collectif présente de grandes problématiques au niveau des disponibilités d'horaire et des territoires desservis. Le transport adapté est offert, majoritairement, pour les personnes admissibles qui circulent dans les municipalités de Mont-Laurier, Ferme-Neuve, Lac-Saguay et St-Aimé-du-Lac-des-Îles. C'est donc le covoiturage qui permet à la population de se déplacer sur le territoire avec un ratio de moins de 10 %. La marche et le vélo sont aussi utilisés, mais à plus petite échelle, étant donné l'étendu et la dispersion dans la MRCAL à environ 8 %.⁸

2.11. La participation citoyenne

Créé en 2020, un comité jeunesse a été formé dans le but de cibler les priorités, présenter un bilan des activités et mettre sur pieds, des projets et/ou événements pour les jeunes. Cette participation citoyenne est une initiative de Zone Emploi et de la MRCAL. Ce comité est composé de 17 membres, soit un représentant pour chaque municipalité de la MRCAL âgé entre 15 et 35 ans. Il a pour objectif de favoriser l'implication des jeunes, de la région, dans différents secteurs d'activités.

2.12. Les infrastructures de santé

Le CISSS des Laurentides dénombre 7 installations, comprenant deux hôpitaux, un à Mont-Laurier et l'autre à Rivière-Rouge, des CLSC et CHSLD dispersés sur le territoire de la MRCAL. L'Unité de médecine familiale installée en 2010, dans les locaux du CLSC, a permis d'accueillir des médecins externes, dans le but d'élargir l'offre de soins de première ligne. L'accès à un médecin de famille demeure un enjeu important et outre cette problématique, le manque de spécialistes implique de devoir faire appel à des ressources extérieures ou même à déplacer les professionnels entre Mont-

⁷ Portrait des enjeux sociaux et de santé de la MRC Antoine-Labelle, 2019

⁸ Diagnostic territorial

Laurier et Rivière-Rouge.⁹ Il arrive également fréquemment que les citoyens doivent se déplacer à l'extérieur de la région pour leur rendez-vous avec d'autres professionnels.

La mise à niveau des deux hôpitaux est prévue au calendrier de prochaines années, dans le but d'améliorer les services offerts et d'en optimiser leurs fonctionnements.

2.13. Les infrastructures de culture, de sport et de loisir

Sur le territoire de la MRCAL, on retrouve 3 arénas, situés à Ferme-Neuve, à Mont-Laurier et à Rivière-Rouge. Un terrain synthétique multisports football et soccer à Mont-Laurier, plusieurs parcs, terrains de tennis et soccer, 2 piscines municipales, l'une intérieure à Mont-Laurier et l'autre extérieure à Rivière-Rouge et des maisons des jeunes.

Il y a également 3 parcs régionaux sur le territoire tel que le parc régional du Poisson blanc à Notre-Dame-du-Laus, le parc régional du réservoir Kiamika qui s'étend dans les municipalités de Rivière-Rouge, Lac-Saguay, Chute-Saint-Philippe et dans les TNO de la MRC et finalement, le parc régional Montagne du diable à Ferme-Neuve et à Mont-Laurier. Les parcs régionaux offrent une variété de service pour la clientèle, tel que de nombreux chalets locatifs, une variété d'activités à faire comme le ski, la raquette et le « fatbike » en hiver et le vélo de montagne, la randonnée pédestre, le canot et le kayak l'été. La location d'équipement est également offerte sur certains sites permettant d'attirer davantage le tourisme.

Le parc linéaire *Le p'tit train du nord*, qui fait partie du réseau de La route verte, est un trajet de 233,5 km qui traverse également le territoire sur 88,5 km de La Macaza jusqu'à Mont-Laurier. Un plan d'aménagement de l'ancienne gare a été réalisé pour la mise en valeur de ce lieu patrimonial et récréotouristique.

On retrouve plusieurs campings et bases de plein air, une multitude de réseaux de sentiers pédestres, de raquettes et de ski de fond dans diverses municipalités et de nombreux sentiers pour véhicules hors route.

Plusieurs réserves fauniques et parcs provinciaux se situent sur le territoire.

Finalement, la pêche, la chasse et le camping dans les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) ainsi que les pourvoies, font parties des infrastructures très présentes dans la MRCAL. La région étant un incontournable pour ce type d'activité, c'est ce qui caractérise le territoire.

En ce qui a trait à la culture, Mont-Laurier est doté d'un centre d'exposition et de nombreuses bibliothèques sont disponibles sur l'ensemble du territoire. On retrouve également des gares à Rivière-Rouge, à Nominingue et à Mont-Laurier. De plus, l'espace théâtre, une salle multidisciplinaire, inaugurée en 2014, située à Mont-Laurier, offre des spectacles variés ainsi que la location de salles pour des événements corporatifs de tous genres.

2.14. Les activités communautaires et le taux de participation

La corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides (CDCHL), est un regroupement d'organismes communautaires qui œuvre pour le développement de la communauté, afin d'améliorer les conditions de vie des citoyennes et des citoyens. Il y a 51

⁹ Diagnostic territorial

organismes communautaires offrant des services dans la MRCAL. La CDCHL travaille à mettre en place des outils, de la documentation et des activités afin de faire connaître les services offerts de la région.

2.15. Immigration

La proportion de la population de la MRCAL issue de l'immigration internationale est la plus faible des MRCAL de la région, à 1,3 % en 2016, soit 440 personnes.

Parmi cette population issue de l'immigration, on compte très peu de nouveaux immigrants soit, environ 40 personnes arrivées au Canada entre 2011 et 2016.¹⁰ Zone emploi, un organisme travaillant spécifiquement pour le territoire de la MRCAL, met en place plusieurs programmes pour favoriser l'attractivité des nouveaux arrivants. Ils ont plusieurs ressources dédiées exclusivement à ce secteur. Entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020, ils ont pris en charge 95 clients. Durant cette période, 34 personnes ont décidé de s'établir dans la MRCAL et au total, 27 membres de leur famille les ont accompagnés.¹¹

2.16. Développement économique

En ce qui a trait au développement économique, la MRCAL a délégué en 2015 certains pouvoirs en matière de développement local et régional, promotion et développement touristique (Résolution MRC-CC-11924-11-15) au CLD. Celui-ci offre divers services pour les entrepreneurs de la région tels que du soutien financier et technique en plus du service-conseil et de l'accompagnement. L'organisme est également impliqué dans le milieu en soutenant plusieurs programmes pour favoriser la santé économique, sociale et environnementale.

De plus, l'implantation de la maison de l'Entrepreneur, un projet qui a été développé en 2019, a pour objectif de regrouper l'ensemble des services pour les entreprises à un seul endroit afin de faciliter les démarches pour les entrepreneurs de la région.

Les Chambres de commerce ainsi que la SADC sont également des parties prenantes du développement économique de la région.

3. Indicateur de vitalité

La MRCAL est au 93^e rang (sur 104) au Québec selon l'indice de vitalisation.

Basée sur l'année de référence de 2018, voici l'IVE pour les 17 municipalités de la MRCAL :

- L'Ascension Q5 ;
- Mont Saint-Michel Q5 ;
- Sainte-Anne-du-Lac Q5 ;
- Lac-Saguay Q5 ;
- Rivière-Rouge Q5 ;
- Notre-Dame-de-Pontmain Q5 ;
- Lac-du-Cerf Q5 ;
- La Macaza Q5 ;

¹⁰ [PUB_2019-03-27 PORTRAIT_AL.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)

¹¹ Données de migration, Zone emploi

- Lac-Saint-Paul Q5 ;
- Ferme-Neuve Q4 ;
- Kiamika Q4 ;
- Notre-Dame-du-Laus Q4 ;
- Nomingue Q4 ;
- Lac-des-Écorces Q4 ;
- Chute-Saint-Philippe Q4 ;
- Mont-Laurier Q4 ;
- Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles Q3.

4. Diagnostic

4.1. Forces

- Vastes espaces verts ;
- Parc immobilier abordable ;
- Trois paliers de formation présents sur le territoire ; professionnel, collégial et universitaire ;
- Destination privilégiée pour le récréotourisme, particulièrement pour :
 - Les activités de plein air ;
 - La chasse et la pêche ;
 - Le VHR.

4.2. Faiblesses

- Dévitalisation des municipalités ;
- Faible densité de population ;
- Peu d'immigration ;
- Population vieillissante ;
- Dépendance à l'automobile pour les déplacements ;
- Offre de logement homogène ;
- Faible scolarisation ;
- Éloignement des pôles urbains.

4.3. Opportunités

- Développement basé sur les forces de la région :
 - Tourisme ;
 - Agriculture ;
 - Foresterie ;
- Attractivité territoriale : Tendance marquée pour l'exode des centres urbains depuis la COVID-19 ;
- Projet Brancher Antoine-Labelle, déploiement régional de l'internet haute vitesse ;
- La qualité de vie offerte ;
- Intégration du télétravail chez les employeurs.

4.4. Menaces

- Exode des jeunes;
- Exode des personnes vieillissantes, dû à l'accès aux soins de santé ;
- Pénurie de main-d'œuvre ;
- Tendance à la hausse de certaines problématiques sociales ;
- Dualité locale VS régionale ;
- Accessibilité restreinte à l'IHV et au réseau cellulaire ;
- Qualité des emplois.

5. Les axes de vitalisation

Lors d'un exercice de Lac-à-l'épaule tenu par le conseil de la MRCAL, le 16 et 17 novembre 2020, certains constats sont ressortis. La MRCAL connaît une attractivité territoriale faible et des défis de rétention de sa population : sa faible croissance démographique, son solde migratoire peu élevé, l'exode des jeunes, sa population vieillissante constituent des facteurs de vulnérabilité pour celle-ci.

Ainsi, dans l'objectif de vitalisation, le conseil de la MRCAL souhaite que sa politique de vitalisation s'articule autour de l'objectif stratégique d'accroissement de l'attractivité et la rétention des individus (résidents, travailleurs et visiteurs) et des entreprises. Dans le but de répondre à cet axe stratégique, les différentes initiatives devront être ciblées et structurées afin de concentrer les efforts sur ce qui a un réel impact.

Plus précisément, les 3 axes visés par le volet 4 de l'entente avec le FRR sont :

1. Emploi et main-d'œuvre :

Objectif : Améliorer la qualité des emplois offerts soit, meilleures rémunérations, emplois permanents et plus stables, avec des avantages sociaux plus avantageux, attraction et rétention de la main d'œuvre.

La MRCAL dispose de plusieurs secteurs économiques porteurs, dont la foresterie et l'agriculture aussi, d'autres créneaux peuvent favoriser la croissance et le dynamisme du territoire.

Une attention particulière devra également être portée à certains enjeux, dont l'accessibilité de la main d'œuvre, l'accessibilité numérique, la disponibilité de la population active, le taux de diplomation et l'offre de formations.

Le comité de vitalisation par cet objectif, souhaite soutenir des projets permettant d'améliorer le salaire moyen des travailleurs, l'accès à de meilleures conditions de travail et soutenir des projets permettant de stimuler l'emploi sur le territoire.

2. Milieu de vie

Objectif : Offrir aux citoyens des infrastructures et des services de qualités, variés et modulés selon leurs besoins et intérêts visant l'attractivité et le maintien des citoyens sur le territoire.

Le comité souhaite doter son territoire d'infrastructures attractives et de services de qualités permettant de positionner la MRCAL en offrant un milieu de vie dynamique à ses citoyens. Il désire aussi s'assurer d'améliorer la qualité de vie des jeunes et des aînés selon leurs besoins et leurs intérêts.

Vivant avec des enjeux sociodémographiques importants, le comité souhaite également soutenir des projets visant à prendre en considération les défis des populations plus vulnérables de son territoire dont notamment des logements abordables, une sécurité alimentaire et un meilleur taux de diplomation.

Toutefois, veuillez noter que les projets visant la construction de logements locatifs ne sont pas admissibles dans le cadre du programme.

3. Tourisme

Objectif : Devenir un pôle touristique attractif et innovant en offrant, autant à la population locale qu'aux différentes clientèles, des activités et des services récréotouristiques misant sur les attraits naturels, les infrastructures durables et le positionnement stratégique de la MRCAL.

L'industrie touristique est considérée comme un élément de vitalisation primordial pour l'essor économique du territoire. Avec les parcs régionaux, la chasse, la pêche et l'offre d'activité de plein air, les projets visant à développer un produit ou un service, pour le visiteur, ou le développement d'infrastructure permettant d'améliorer, de bonifier ou de dynamiser ce créneau. Le développement des circuits de VHR, le cyclotourisme et le parc linéaire font également partie des éléments prioritaires pour la vitalisation de la région.

Le comité de vitalisation souhaite maintenir les efforts pour que le territoire soit reconnu comme une destination qui mise sur ses grands espaces et se distingue par son offre. L'industrie touristique est considérée comme un élément de vitalisation primordial autant pour l'essor économique de la région que pour les emplois qu'elle soutient.

6. Le territoire d'application

L'ensemble du territoire de la MRCAL est admissible et peut être visé par les projets soumis. Par contre, selon la grille d'analyse, une attention sera portée pour les projets pouvant avoir une portée positive sur les municipalités figurant dans le cinquième quintile (Q5), selon l'indice de vitalité économique (IVE), de 2018.

7. Les types de projets qui seront privilégiés

Les projets privilégiés, dans le cadre des appels de projets sont des projets de création et/ou diversification d'activités, en concordance avec les axes de vitalisation. L'objectif est, avant tout la, création de nouvelles richesses et la vitalisation des territoires. Veuillez-vous référer au guide d'accompagnement pour tous les détails.

8. Les critères de sélection des projets

Les projets seront analysés selon une grille. (Voir l'annexe du guide d'accompagnement)

9. Les taux et les seuils d'aide applicables

L'aide octroyée à tous les bénéficiaires admissibles ne peut pas dépasser 90 %, du total des dépenses admissibles. Une contribution du milieu de 10% est exigée. Si le promoteur du projet est une entité municipale, sa contribution est considérée comme de l'argent du milieu.

L'aide maximale, par projet conventionnel, est de 100 000 \$ pour la période couverte par l'entente.

9.1. Mesure de soutien exceptionnelle

Cependant, **de façon exceptionnelle**, et sur recommandation du comité de vitalisation, du conseil de la MRCAL et sur **approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)**, un projet **pourrait bénéficier** d'une aide financière pouvant aller jusqu'à un maximum de 250 000\$.

Pour ce faire, le projet devra répondre à certains critères dont notamment le caractère structurant de celui-ci pour la vitalité du territoire, l'adéquation avec les axes de vitalisation et le besoin de recourir à cette somme importante de l'aide financière pour la réalisation du projet.

Ces projets seront soumis à une analyse rigoureuse et des documents supplémentaires pourraient être demandés au promoteur suivant le dépôt de la demande. Il est à noter que si le promoteur souhaite déposer un projet dans le cadre de cette mesure exceptionnelle, il devra le déposer au préalable suivant une date de dépôt qui sera communiquée par la MRCAL.

Il est fortement conseillé de déposer une deuxième demande d'aide financière dans le cadre des demandes d'aides maximales de 100 000\$ afin d'éviter un refus dans le volet de soutien exceptionnel et de ce fait, un refus de soutien financier pour l'année en cours.

10. Annexes

10.1. Carte des secteurs géographiques

